

basses d'un des bastions une trace de fonderie de boulets. Ce sont ensuite les souterrains nombreux et les salles dégagées par Messieurs Duton et ses équipes infatigables, de belles voûtes, l'allée des « carrosses » et leur croisée, et les souterrains appelés de la « maladrerie », qui retiennent l'étonnement et l'admiration des visiteurs, par l'importance des ouvrages et leur beauté dans la simplicité.

L'heure s'avance, on ne peut malheureusement tout voir de tout ce qui est encore enfoui ici. Les retours s'effectueront pour les uns par le circuit des églises fortifiées, pour certains par celui des vallées et pour d'autres par ceux des forêts.

Il reste encore beaucoup à voir en Thiérache, et c'est ce qu'il faut retenir pour de prochains jours.

---

## Un Ordre Napoléonien de Chevalerie et l'Elite Militaire de l'Aisne

(1809 - 1813)

---

Le 15 août 1809, jour de la Saint-Napoléon, l'Empereur des Français promulgua, de Schoenbrunn, un décret par lequel il déclarait : « Voulant donner à notre Grande Armée une preuve de notre satisfaction, nous avons résolu de créer, comme nous créons par les présentes lettres patentes, un Ordre qui portera le nom d'Ordre des Trois Toisons d'Or ».

La création de cet Ordre de chevalerie intervenait après la victoire de Wagram et était appelée à récompenser uniquement le mérite militaire car, on le sait, la Légion d'honneur fut, dès son institution, destinée à sanctionner les services civils comme les services militaires, et cela est si vrai que le premier Grand Chancelier fut, non pas un glorieux homme de guerre, mais un pacifique naturaliste — compositeur même à ses heures — l'illustre Lacépède.

D'après les statuts de la nouvelle distinction, réservée aux militaires et combattants, il fallait des titres éminents pour y prétendre, aucune différence n'étant faite entre officiers, sous-officiers et soldats. On prévoyait 100 Grands Chevaliers, 400 Commandeurs, 1.000 Chevaliers et, de droit, seul le Prince impérial la recevait à sa naissance.

Pour être Grand Chevalier, était exigé un commandement soit en chef, dans une bataille rangée ou dans un siège, soit celui d'un Corps d'Armée, soit au sein d'une armée impériale dite de la « Grande Armée ».

Concession inévitable, les Grands Dignitaires, les Ministres, les Présidents du Sénat pouvaient être admis moyennant des conditions d'ailleurs très strictes, et de même pour les descendants directs des Maréchaux, et à la condition qu'ils servent avec distinction dans la carrière choisie, mais nul autre qui n'aurait pas fait la guerre, et en principe reçu trois blessures.

Les aigles des régiments ayant assisté aux grandes batailles de la Grande Armée seront décorées de cet Ordre, et une Commanderie conférée à celui des capitaines, lieutenants ou sous-lieutenants de chaque régiment ayant appartenu à la Grande Armée, désigné comme le plus brave du régiment, une croix de Chevalier décernée dans les mêmes conditions au sous-officier ou au soldat de ces régiments. Emulation propre à stimuler l'intrépidité.

\*  
\*\*

Nous possédons les dossiers des propositions présentées, et il nous a semblé intéressant d'y recueillir celles relatives aux militaires issus du département de l'Aisne où, jusqu'en 1813, la conscription se fit remarquablement et même avec entrain, fait tout à l'honneur des recrues et de leur famille, comme des Préfets de premier rang qui se sont succédé de 1800 à 1814.

C'est un splendide florilège à peu près ignoré, qui donne une haute idée de la valeur guerrière des natifs du Vermandois et de la Thiérache, du Laonnois et du Soissonnais, du Valois ou de la Brie champenoise, et qu'on sera peut-être heureux de connaître.

D'abord un nom fameux : le Général Caulaincourt (frère puiné du duc de Vicence et né à Caulaincourt le 16 septembre 1777) fait acte de candidat en ces termes :

« Je sers depuis vingt ans ; j'ai été blessé d'un coup de lance à la bataille de Zurich, d'un coup de feu à Marengo, sous les yeux de l'Empereur. Servant comme officier supérieur, j'ai pris à Ve di Lago, près Trévis, avec 40 dragons, un bataillon autrichien avec ses officiers et ses deux pièces de campagne. A Ulm, à Austerlitz, j'ai eu le bonheur de faire distinguer le 19<sup>e</sup> régiment de dragons que je commandais... Le 12 mars 1809, j'ai écrasé 3.000 Portugais ; le 20 mars, à la bataille de Braga, j'ai enfoncé 6.000 Portugais et pris deux pièces de canons. A la bataille de Porto, j'entrai le premier dans cette ville et pris deux drapeaux... Le maréchal Soult me chargea de déposer aux pieds de l'Empereur les trente drapeaux que le 2<sup>e</sup> Corps d'armée d'Espagne avait pris dans l'expédition du Portugal... ».

Comte de l'Empire, il sera tué à la bataille de la Moskowa et le général Marbot a conté en ces termes riches d'émotion cette mort glorieuse.

L'Inspecteur général de l'Artillerie, baron Randon-Dulaulois, est né à Laon le 2 décembre 1766. Il a fait 15 campagnes, les sièges d'Ypres, Nieuport, l'Ecluse, Bois-le-Duc et Gaète, a reçu trois blessures à Savenay contre les Chouans, à Paris lors d'une émeute, à Heilsberg « à la tête d'une batterie marchant contre les Russes en présence de l'Empereur ».

Ce sont là des généraux. Passons aux officiers supérieurs : Jean-Gérard Bonnaire, né le 11 décembre 1769 à Prouvais. Colonel, il commande la 7<sup>e</sup> demi-brigade provisoire d'une division. C'est un ancien soldat de 1792, blessé à Austerlitz.

Le Colonel Dermoncourt commande, lui, le 1<sup>er</sup> régiment de dragons. Né le 3 mars 1771 à Crécy-au-Mont, il a été plusieurs fois blessé de coups de sabre ou de feu, d'Aboukir à Talavera. Victor, duc de Bellune, le propose avec chaleur.

Pasquier (Alexandre), Lieutenant colonel du génie, né à Nogent l'Artaud le 2 juillet 1766 « a fait les campagnes de 1794 à 1798 en Italie, de 1799 à 1801 à l'armée du Rhin, de 1806 à 1808 en Prusse et en Pologne, de 1809 en Allemagne, à la Grande Armée... La nuit du 12 au 13 vendémiaire an VIII, chargé d'un passage du Rhin, de Francfort à Sandhoffen, avec 120 hommes, fit prisonniers 23 uhlands et leur capitaine ». Quant à Blot (Joseph), chef d'escadron au 26<sup>e</sup> de chasseurs à cheval, né à Etreux le 5 janvier 1771, il a comme titres d'être entré l'un des premiers dans l'infanterie russe à Austerlitz, et, au cours de ses campagnes depuis 1792, d'avoir été blessé plusieurs fois, notamment à Kehl et à Brunn.

Abordons maintenant les officiers subalternes, sous-officiers et soldats : ils ne le cèdent en rien aux premiers, bien au contraire.

Poitevin, adjudant-major, est né le 27 octobre 1772 à Urville. Quelle éloquente biographie que la sienne ! Il sert depuis l'an II ; blessé à l'affaire du Simplon (an VII) ; à l'affaire de Nassau (armée du Rhin) en l'an IV, après avoir chargé plusieurs fois l'ennemi, il eut son cheval tué sous lui, fut fait prisonnier, s'échappa et reprit trois chevaux. « A la prise du Simplon, il poursuivit seul l'ennemi dans des chemins impraticables, passa le premier un pont coupé de branches, sabra une partie de l'infanterie qui le gardait et fit prisonnier un officier et 80 hommes ». Le 10 frimaire an IX, à l'armée du Rhin, resté seul de l'escorte du général Hardy, traversa plusieurs fois les bataillons ennemis, fit quantité de prisonniers et sauva son général. « A Wagram, arriva le premier sur des canons autrichiens dont son régiment s'empara... ».

Ratelle (Joseph), capitaine au 1<sup>er</sup> régiment de chasseurs, natif de Suzy (21 juillet 1775). Il est légionnaire et sert depuis 1792, vraisemblablement sans interruption, comme Carlier

(Antoine), sergent-major, à la 19<sup>e</sup> compagnie du 7<sup>e</sup> régiment d'artillerie à pied. Celui-ci, né le 2 mai 1770 à Ribécourt, est ainsi proposé : « Sert depuis 21 ans, avec honneur. A mérité en toutes circonstances l'estime de ses chefs, et donné à plusieurs reprises des preuves d'une bravoure et d'une intrépidité extraordinaires. »

Dam (Jean-François), né en 1773 à Ranchy près St-Quentin, est maréchal des logis au 12<sup>e</sup> régiment de chasseurs à cheval ; « Sert depuis l'an II et a reçu un coup de feu au ventre lors de la retraite de Dumouriez », est-il précisé.

Parmi le corps d'élite que sont les grenadiers à pied de la Garde, nous trouvons Lebeau (Honoré, Magloire), sergent-major, né à Barzy le 3 octobre 1775. Il compte 17 ans de services et 16 campagnes. Blessé à St Jean d'Acre, il a été fait, après cette bataille, sergent « par brevet d'honneur ». Un très authentique grognard !

Citons encore trois noms : Charles Simon, 2<sup>e</sup> porte-aigle au 4<sup>e</sup> bataillon du 21<sup>e</sup> de ligne, né à Montbein près St-Quentin le 24 avril 1772. « Au service depuis le 7 thermidor an II. Toutes les campagnes sans interruptions. Blessé à Feldkirch, à Iéna, à Eylau ». Proposition qui se passe de commentaires.

Joveneau (Louis Célestin) du 23<sup>e</sup> dragons, né à Vervins le 11 mars 1781, est au service depuis l'an VII. « A l'affaire de Lovadina (15 brumaire an XIV), chargée à la tête d'un détachement un peloton de hussards autrichiens qu'il défit après en avoir blessé de sa main et ramena des prisonniers ; le maréchal Masséna lui fit don d'un sabre, en remplacement de celui qu'il avait cassé sur la tête d'un ennemi. A la bataille de St Daniel en 1809, commandait l'avant-garde qui fit mettre bas les armes au régiment de Reischy ».

Falentin (Henri, Lambert, Prosper), sergent de grenadiers au 6<sup>e</sup> léger, est né à Morcourt le 23 septembre 1770. « En service depuis l'an II », porte simplement sa proposition, mais celle-ci est établie au titre du plus brave du régiment et cela suffit !

Terminons cette énumération exhaustive par la proposition de Nicolas Sarazin (né le 20 janvier 1775 à Passy-en-Valois), fusilier au 30<sup>e</sup> de ligne, aussi laconique qu'admirable : « En service depuis 1792. A fait toutes les campagnes. Blessé à Marengo, à Austerlitz, à Landau. Sa bravoure est extraordinaire ».

Si notre palmarès reste l'un des plus prestigieux, il trouve néanmoins son homologue dans les départements voisins du Nord et de l'Est et cette observation nous montre quelle émouvante contribution toutes ces régions, si souvent sur le pied de guerre ou en état d'alerte, à cette époque comme plus tard, ont apportée à la défense du sol national.

L'Ordre était doté, à concurrence d'une somme de 500.000 F de revenus pris dans les Etats romains et sur les mines d'Idria. Il le fallait, car les Commandeurs de régiments devaient recevoir une pension de 4.000 F et les Chevaliers nommés dans les mêmes conditions, une de 1.000 F. Pour rehausser enfin son prestige, les membres de l'Ordre auraient droit au port d'un uniforme, de modèle somptueux.

Hélas ! les éloquents rappels de faits d'armes que j'ai reproduits restèrent lettre morte. L'Ordre des Trois Toisons d'Or, organisé avec le général Andréossy comme Grand-Chancelier et l'homme d'Etat hollandais Schimmelpenninck comme Grand-Trésorier, ne fut jamais décerné.

La raison, ou plutôt les raisons, les voici :

Avec courage, et interprète des légionnaires, Lacépède éleva la voix : la Légion d'Honneur, « fille de la pensée grandiose de confondre dans le même hommage tous les genres de mérite, » allait-elle devenir un Ordre secondaire ? Ses titulaires appelaient l'attention du Maître à cet égard, et Murat lui-même paraît bien s'être associé à leurs vœux, signalant en effet « que cette création fait beaucoup parler... ».

Je ne crois pas que la démarche dont il s'agit ait été décisive car Napoléon créera le 18 octobre 1811 un autre Ordre, celui de la Réunion qui, il est vrai, avait pour objet de compléter celui de la Légion d'Honneur qu'on ne voulait pas prodiguer et auquel « notre institution de l'Ordre des Trois Toisons d'Or, écrit-il, ne peut suppléer, attendu qu'il est spécialement destiné à récompenser les services militaires ». En l'espèce, Napoléon craignit avant tout de mécontenter son beau-père, l'Empereur François, en décernant un Ordre qui, par son nom du moins, rivaliserait avec celui de la Toison d'Or « célèbre dans la chrétienté », dont ce prince était le Grand-Maître concurrentement du reste avec le roi d'Espagne. (1)

Les choses demeurèrent en l'état et les espérances de tous ces braves de l'Aisne et d'ailleurs furent donc déçues, car si le nouvel Ordre était critiqué par certains, il éveillait chez d'autres ardente convoitise. On en jugera par ces mots du Général Mermet, ancien Chef d'état-major de Hoche qui, le sollicitant, écrivait : « Parmi les récompenses que Sa Majesté décerne à ceux qui l'ont bien servi, la plus noble et la plus flatteuse sans doute est celle des Trois Toisons d'Or, uniquement destinée au mérite militaire, à laquelle est attaché le devoir de mourir pour l'Empereur ».

---

(1) On trouve ici l'explication de ce nom des Trois Toisons d'Or : la Toison d'Or autrichienne, la Toison d'Or espagnole, la Toison d'Or française fondée par Philippe le Bon, duc de Bourgogne, que nos rois ne relevèrent pas après l'intégration de ce pays dans l'unité nationale et que Marie de Bourgogne, par mariage, porta dans la Maison de Habsbourg, les rois d'Espagne (Habsbourg puis Bourbon) étant aussi admis à l'octroyer après entente intervenue.

De fait, l'insigne en avait été arrêté avec cette devise : *Præfulget ardua virtus*, et après que, sur dessins de L. David et de Denon, l'Empereur se fût déterminé le 8 juin 1810 pour le projet (2) — remanié — du graveur Coudray, ce qui laisse supposer que l'on pourrait quelque jour enfin l'attribuer, Berthier étant même invité à préparer une promotion pour le 15 août 1811.

Néanmoins l'année 1813 marquera la fin de l'Ordre : un décret du 27 septembre remit, en effet, à la Légion d'Honneur les biens dont disposait la création de 1809. Une curieuse page d'histoire, à peine ébauchée, était tournée...

L'Empereur paraît l'avoir regretté. Nous-mêmes, regrettons-le. La Monarchie avait eu l'Ordre de Saint-Louis créé par Louis XIV et destiné à reconnaître la bravoure devant l'ennemi et les longs services militaires, sorte de suprême consécration pour les vieux officiers, puis le Mérite militaire, issu de la volonté de Louis XV et réservé aux officiers suisses et étrangers de confession protestante, qui ne pouvaient prétendre à l'Ordre précédent. Le second Empire créera en 1813 la Médaille militaire, dont le haut prestige, après deux guerres inexorables, demeure intact. La Troisième République instituera, à son tour, la Croix de Guerre, attribuée indistinctement aux officiers, sous-officiers et soldats (comme le désirait Napoléon pour l'ordre des Trois Toisons) et devenue rapidement populaire. Le Gouvernement de la France libre de 1940, enfin, ne restera pas, nous le savons, en arrière de ces nobles initiatives.

Or, n'est-ce pas un étrange, un inattendu paradoxe que dans cette ère napoléonienne où jamais la gloire de nos armes ne s'éleva si haut, rien ne soit venu sanctionner spécialement les éclatants mérites de ces héros à figure de légende (le département de l'Aisne, on l'a vu, en a compté beaucoup) qu'à la lumière d'un projet condamné par des considérations particulières j'ai tenté de rappeler à la fidélité de notre souvenir ?

ANDRÉ LORION

*de la Société historique  
de Château-Thierry.*

---

(2) Un aigle aux ailes déployées et les trois toisons réunies et rattachées à une pierre à fusil, sous les pattes de l'oiseau. Quant au ruban, l'on prévoyait la couleur « feu », avec liséré d'or de chaque côté.